

**Position paper:** *Compteurs intelligents, réseaux intelligents : nouveaux défis pour les réseaux de distribution*

**Contact:** Peter Claes, [febeliec@febeliec.be](mailto:febeliec@febeliec.be), T +32 496 59 36 20

**Date:** 25/4/2024

---

Febeliec soutient les objectifs climatiques des autorités belges et vise à transposer ceux-ci le plus efficacement possible en réductions réelles d'émissions de gaz à effet de serre. Des compteurs et des réseaux intelligents peuvent y jouer un rôle, mais représentent également un coût important. Un monitoring permanent et une analyse détaillée des coûts & bénéfices sont dès lors indispensables afin de pouvoir faire le choix d'une politique adéquate. Plus concrètement, Febeliec insiste sur les points suivants:

1. En matière de *smart meters*, l'industrie a déjà investi depuis des années dans des appareillages sophistiqués pour suivre de façon optimale la consommation (et souvent la production) sur ses sites, et si nécessaire, de pouvoir commander à distance (*demand side management* ou DSM). L'extension de l'utilisation de *smart meters* à des PME et ménages offre le grand avantage qu'elle permet également aux petits et moyens utilisateurs de prendre directement part au marché et de réagir rapidement aux signaux de prix. Cet avantage doit dès lors être évalué par rapport au coût des compteurs intelligents et par rapport aux éventuelles économies en matière des gaz à effet de serre. Ce débat bat encore son plein dans les régions, qui sont en faveur du déploiement de compteurs intelligents pour tous (ou presque tous) les utilisateurs. Febeliec est, en principe, d'avis que les prosommateurs, qui parfois prélèvent de l'électricité du réseau et parfois y en injectent, doivent être équipés d'un compteur intelligent afin de pouvoir déterminer et calculer le prix exact de leur électricité (y compris les surcharges) et le coût du réseau ;
2. L'industrie est toutefois partante de pouvoir faire appel à des réseaux bidirectionnels et d'envisager de nouvelles possibilités en matière de production et de stockage; elle est donc partante pour développer les réseaux intelligents, mais demande également une analyse de coûts & bénéfices ;
3. Febeliec continue de soutenir les principes de base de la directive d'électricité pour les tarifs (non-discrimination, transparence et réflexivité des coûts), et accepte donc en principe que le secteur de la distribution facture des coûts à ceux qui les engendrent. De ce fait, certains coûts devraient être spécifiquement refacturés aux producteurs d'électricité. Febeliec demandera alors:
  - que ces principes soient appliqués de manière conséquente à tous les utilisateurs de réseau;
  - que les frais liés à l'injection au niveau des réseaux de distribution soient répartis de façon équitable sur les différents acteurs ;
  - que lors du soutien de certaines nouvelles technologies relatives à l'énergie, il soit tenu compte d'éventuels coûts de réseau supplémentaires.